



FEMMES ET PARCOURS DE SANTÉ

Addiction
maternité
périnatalité
et parentalité

2^{ÈME} ÉDITION • ANNÉE 2016

Qu'est-ce que l'addiction?	p. 6
Addiction au féminin	p. 8
Des comportements différents	p. 9
Femmes et maternités	p. 10
Particularités du désir d'enfant chez les femmes consommatrices de SUBSTANCES PSYCHO ACTIVES	p. 11
Grossesse et accompagnement de la grossesse.	p. 13
Étiquettes des différents produits	p. 14
Quand l'enfant paraît : Enjeux éducatifs.	p. 16
Annexes : La prise en charge spécifique.	p. 22

Les structures ressources pour un public féminin sur le territoire d'Elbeuf

Appartements de Coordination Thérapeutique (A.C.T.) Association La Passerelle	p. 27
Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (A.P.R.E.)	p. 28
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S) Association Accueil Solidarité de l'Agglomération d'Elbeuf (A.S.A.E).	p. 29
Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues – L'AGORA (C.A.A.R.U.D) Association La Passerelle	p. 30
Service Social CARSAT Normandie	p. 31
Centre Communal d'Action Sociale de Caudebec-lès-Elbeuf	p. 32
Centre Communal d'Action Sociale et Ville de Cléon.	p. 33
Centre Communal d'Action Sociale d'Elbeuf sur Seine	p. 34
Centre Communal d'Action Sociale de Freneuse.	p. 35
Centre Communal d'Action Sociale d'Orival	p. 36
Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Aubin-lès-Elbeuf	p. 37
Pôle social Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf	p. 38
Pôle social Centre Communal d'Action Sociale de Tourville-la-Rivière.	p. 39
Centre social et socio-culturel du Puchot	p. 40
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 76)	p. 41
CLIC Repère Âge (Centre Local d'Information et de Coordination gériatrique).	p. 42

Sommaire

Centre Médico-Psychologique Adultes, Centre Hospitalier du Rouvray, Pôle Rouen-Sud-Elbeuf, Secteur de psychiatrie Adultes n° 1	p. 43
Centre MédicoPsychologique Enfants Adolescents Centre Hospitalier du Rouvray, Secteur de psychiatrie infanto-juvénile n° 2	p. 44
Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil	p. 45
Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Association La Passerelle	p. 46
Équipe de Liaison Intersite en Addictologie (ELISA) Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil	p. 47
Équipe Mobile Hospitalière d'Aide aux Victimes de Violences (EMHAVi) Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil	p. 48
Inser Santé	p. 49
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé (SAMSAH) Association La Clé	p. 50
Accompagnement social Association Le Sillage	p. 51
Maison de la Justice et du Droit, Mairie d'Elbeuf, Tribunal de Grande Instance	p. 52
Mission Locale	p. 53
Point Accueil Écoute Jeunes (P.A.E.J) Le Lieu-dit, Association La Passerelle	p. 54
Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.) Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil	p. 55
Planning Familial 76, Assemblée Départementale 76	p. 56
Service jeunesse « Espace Point Virgule »	p. 57
Relais Accueil Gens du Voyage	p. 58
Relais d'Aide et d'Écoute Psychologique (R.A.E.P) Ensemble vers l'insertion et l'emploi	p. 59
Secours Catholique, Délégation de Haute Normandie	p. 60
Secours Populaire Français	p. 61
Service d'obstétrique et de gynécologie CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil	p. 62
Unité Mobile d'Intervention en Toxicomanies (UMIT), Centre Hospitalier du Rouvray ..	p. 63
Département de Seine Maritime, Protection Maternelle et Infantile et Service social. .	p. 64

Sur le territoire elbeuvien un diagnostic de l'état de santé de la population a été réalisé en 2013. Il met en évidence :

- **Une surmortalité prématurée (avant 65 ans) très préoccupante chez les hommes (41 %) comme chez les femmes (30 %). Cette surmortalité s'explique en partie par les pathologies liées à une consommation excessive d'alcool.**
- **Un taux d'affections psychiatriques de 13 % chez les femmes âgées de 15 à 64 ans.**
- **Une mortalité par troubles mentaux de 65,3 %, nettement plus défavorable pour les femmes qu'en Seine-Maritime (35,5 %) ou encore en France (25,6 %).**

En 2014, Le groupe de réflexion multipartenarial « femmes et parcours de santé » a réalisé un guide des structures pour un public féminin. Son objectif est de sensibiliser les acteurs du territoire de toute qualification et de tout champ d'intervention à la nécessité de mieux identifier, orienter et accompagner les femmes.

Cette année, nous avons souhaité vous proposer un focus sur la grossesse et la périnatalité. Nous vous proposons donc une liste de structures ressources afin de vous soutenir et de vous associer à cette démarche.

Qu'est-ce que l'addiction ?

Dans notre société actuelle, l'addiction peut impliquer :

- ▶ Des substances licites (tabac et alcool).
- ▶ Des substances illicites (cannabis, héroïne, médicaments détournés de leur usage, etc.).
- ▶ Il existe également des addictions sans produits (jeux d'argent et de hasard, sport, etc.).

Concernant la consommation de produits psycho actifs, il existe des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

**Pour le tabac et les drogues illicites, les recommandations sont
« zéro » consommation.**

Face à ces différents produits ou comportements, il existe différents usages :

- ▶ **Le non-usage** : une personne ne consomme pas du tout (par choix, ou secondaire à un événement).
- ▶ **L'usage simple** : la personne utilise un produit sans dommage pour elle-même ou sa santé = consommateur modéré.
- ▶ **L'usage à risque** : la personne n'a pas encore de conséquences néfastes (médicales, psychologiques ou sociales) mais a une consommation au-delà des normes OMS.
- ▶ **L'usage nocif** : le consommateur a des conséquences (physiques, sociales, familiales ou psychologiques) en lien avec sa consommation.
- ▶ **La dépendance** : la perte de la maîtrise de sa conduite de consommation (perte de la liberté de dire « non »).

Il peut y avoir :

- ▶ une **dépendance physique** : apparition de signes physiques à l'arrêt ou à la réduction du produit.
- ▶ et/ou une **dépendance psychologique** : incapacité du sujet à résister à son comportement.

On parle d'addiction lorsqu'une personne présente un usage nocif ou une dépendance. Elle se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement malgré des répercussions négatives.

Les méfaits de la conduite addictive sont variés, ils peuvent être de nature sociale (ex : perte d'emploi), familiale (ex : divorce ou difficultés de couple, ruptures familiales), judiciaire (ex : perte du permis de conduire, actes délictueux sous l'emprise du produit), psychologique (culpabilité, faible estime de soi) ou physique (maladie).

S'il existe de nombreux points communs entre les différentes addictions, chacune d'entre elles garde ses particularités et sa dangerosité spécifique.

Même si de nombreuses personnes connaissent des pratiques à risques, toutes ne deviendront pas dépendantes.

La dépendance peut concerner n'importe qui et contrairement à ce qu'on croit souvent, **n'est ni une question d'âge, ni de catégorie sociale.**

Ce qui va déterminer l'addiction, c'est la conjonction de 3 facteurs :

- ▶ la **personnalité**, c'est-à-dire l'équilibre de la personne avec ses forces, ses faiblesses, ses angoisses que le produit peut venir soulager un temps donné.
- ▶ le **produit** : ses effets, sa dangerosité son statut légal.
- ▶ le **contexte socioculturel** : le réseau familial, amical, l'environnement et la place du produit dans celui-ci.

Aborder la question d'addiction avec une femme demande une attitude d'écoute, de respect et d'empathie.

Lorsque l'on rencontre des personnes qui souffrent d'addiction, certaines ne souhaitent pas arrêter leur comportement. Proposer un sevrage ou un arrêt brutal n'est alors pas forcément la solution.

Il est possible d'orienter ces personnes vers des structures d'addictologie où la priorité sera la réduction des risques, les CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues), les C.S.A.P.A. (Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Pour d'autres, le projet de modifier leurs conduites addictives devient une priorité et la structure en addictologie leur proposera alors une prise en charge pluridisciplinaire avec un projet de santé adapté à chacune.

Addiction au féminin

Le groupe de travail à l'origine de la création de ce guide a souhaité vous sensibiliser à la question de l'addiction au féminin. Il n'a pas pour objectif de vous proposer une expertise ou des « recettes toutes faites » pour aborder la question de l'addiction avec les femmes, mais d'informer les professionnels du territoire elbeuvien, quel que soit leur champ d'action, de cet enjeu de santé publique.

C'est dans cet esprit que l'équipe ELISA du CHIELVR a travaillé en partenariat avec l'équipe de la maternité de l'hôpital afin d'être associée au plus tôt dans la prise en charge des futures mères en situation d'addiction.

Leur travail commun a permis d'élaborer une prise en charge précoce et de participer à créer une atmosphère propice à établir un lien de qualité entre la mère et l'enfant et de prendre en compte les addictions de la mère dans l'accompagnement, ne réduisant pas celle-ci à sa dépendance.

Enfin, par cette prise en charge conjointe, elle a permis d'éviter que le nouveau-né ne subisse un syndrome de manque qui résulte souvent d'une dépendance que la mère cache dans le but de « sauver les apparences » ou éloigner la crainte d'un placement, sans en connaître les conséquences.

Il s'agit de vous associer aux questions liées à la prise en compte de l'addiction chez les femmes. Il se propose de fédérer les professionnels de différents champs (santaire, éducatif, social) autour de cette problématique en vous faisant partager leur expérience.

En effet, les chiffres de l'état de santé de la population et notamment des femmes sont véritablement préoccupants sur le territoire. Pourtant, force est de constater que les femmes, quel que soit leur âge, ne constituent qu'une petite partie des files actives des structures en addictologie.

Il faut dépasser ses représentations de la Femme, savoir briser un tabou sur une question qui semble nous heurter davantage.

Ce guide est également l'occasion de vous présenter les structures ressources du territoire. Ainsi, nous vous proposons de participer à une meilleure prise en compte de cette thématique ; et faciliter l'accès aux soins à un public plus difficile à aborder que ce soit dans le repérage, l'orientation ou la construction d'un parcours de santé pertinent pour la personne.

La politique de réduction des risques est née dans les années 80 avec l'épidémie de SIDA qui a particulièrement touché les consommateurs de produits par injection.

La réduction des risques consiste à proposer aux usagers de drogues de bénéficier de matériel stérile, mais aussi d'informations et de conseils pour aider les usagers à réduire au maximum les dommages liés à leur consommation. Devant son succès, tant pour limiter la propagation des infections sexuellement transmissibles que pour faciliter l'accès des consommateurs aux lieux de soins, cette politique de réduction des risques s'est généralisée.

Réduire les risques consiste donc à accueillir les usagers consommateurs actifs de produits sans qu'ils soient au préalable demandeur de soins. En revanche, elle propose un lien humain pour des personnes parfois marginalisées et facilite leur accès aux soins sur un plus ou moins long terme.

La politique de réduction des risques est désormais appliquée pour tous les produits (drogues illicites, mais aussi alcool) c'est la mission principale des CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues). Elle est également dans les missions des CSAPA du territoire (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Des comportements différents

Les femmes sont davantage concernées par la prévention et l'éducation à la santé, mais semblent accéder plus difficilement aux soins.

La consommation de produit, quel qu'il soit, est peu associée à la féminité, à la différence des hommes pour lesquels les consommations jouent un rôle social important. Ce manque de représentations est à la fois :

- ▶ Un facteur protecteur car il évite aux jeunes femmes d'être confrontées trop précocement à la consommation de produits psychoactifs et d'en faire un enjeu d'émancipation, comme pour certains jeunes garçons.
- ▶ Un facteur de risque car il ne permet pas de régulation de la consommation par le groupe, comme cela peut être le cas pour les garçons. La consommation est plus souvent soustraite au regard des autres, s'exerce souvent seule ou dans l'intimité du couple et encore peu de façon publique ou alors davantage dans une démarche de provocation de l'entourage.

Néanmoins, les femmes consommatrices de drogues illicites sont beaucoup plus rarement que les hommes utilisatrices de matériel stérile : elles ont davantage tendance à utiliser le matériel de consommation de leur conjoint (lorsqu'il est consommateur) et ne bénéficient ainsi que plus rarement des moyens de réduction des risques à leur disposition.

Pour les femmes, fournisseur de produit et partenaire sexuel sont souvent confondus. Leurs partenaires sont plus souvent usagers de drogues (81 % pour les femmes contre 54 % pour les hommes).

Que les produits soient licites ou illicites, les femmes sont probablement plus confrontées que les hommes à l'image qu'elles renvoient et au besoin de masquer les imperfections perceptibles. Le maquillage, la nécessité de présenter un corps beau et sain sont sans doute plus prégnants (même si les lignes tendent à bouger).

La peur de se tromper, de blesser, d'être intrusif... est une grande constante chez les professionnels pour aborder les questions d'addictions, surtout lorsqu'il s'agit d'une femme : en évoquant les addictions, on touche à l'image de féminité qu'elle pourrait vouloir renvoyer.

Toutefois, ces différences tendent à s'estomper, en particulier pour les jeunes générations.

Femmes et maternités

La maternité se situe au croisement de projets personnels, de couple, mais aussi d'enjeux de société et médicaux forts. Elle est un moment très important dans la vie d'une femme et *a fortiori* dans celle des femmes dépendantes. La venue d'un enfant sera l'occasion pour elles d'un changement de statut qui interroge la place de leur dépendance dans la relation avec leur enfant. Elle constitue alors tantôt un frein, tantôt un moteur pour évoquer leurs addictions.

Trop souvent, la dépendance est conçue comme une donnée absolument incompatible avec la maternité. La crainte du placement chez les futures mamans crée un frein majeur à l'accès aux soins. Encore aujourd'hui, avoir une dépendance à un produit laisse supposer que la mère n'a pas les compétences nécessaires pour élever son enfant.

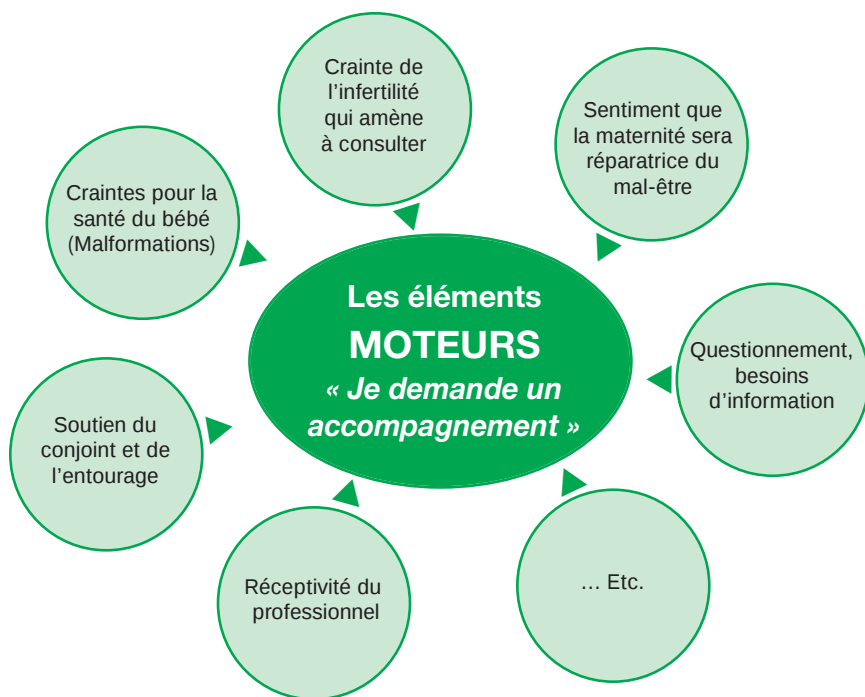
Lorsque la maman évoque des difficultés éducatives, il ne faut pas omettre le comportement addictif sans toutefois établir de liens trop rapidement. Il serait souhaitable de travailler conjointement avec les professionnels de l'addictologie afin de ne pas confondre le projet de soins de la mère et l'enjeu éducatif pour les enfants.

Particularités du désir d'enfant chez les femmes consommatrices de SUBSTANCES PSYCHO ACTIVES

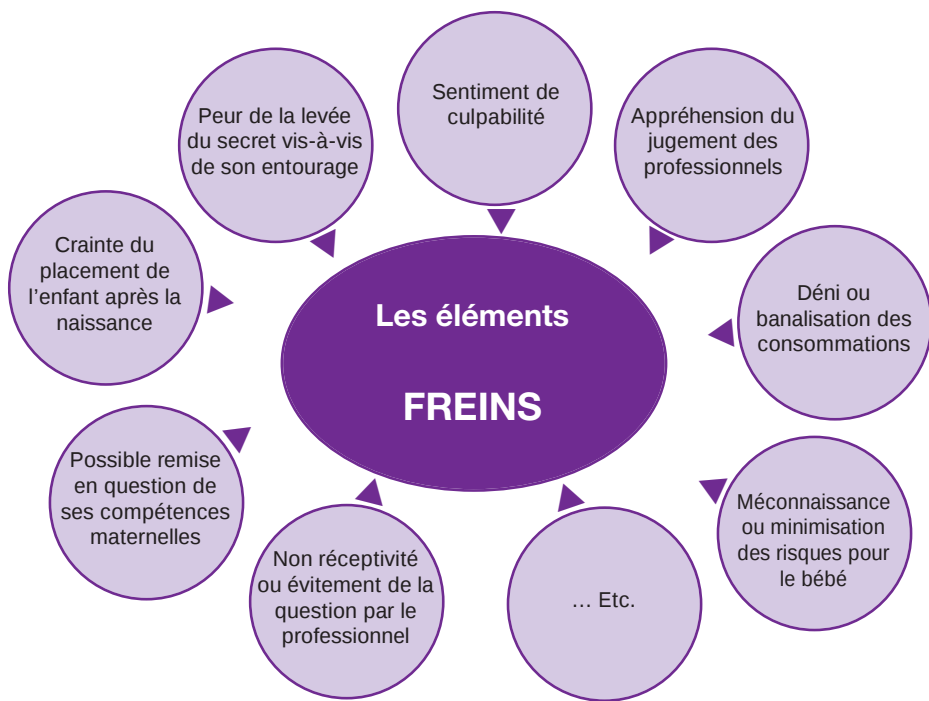
La question de la fertilité et du désir de grossesse ou d'enfant apparaît à un moment ou à un autre de la vie d'une femme. Quelles sont les particularités chez une femme consommatrice de substances psycho actives ?

La fertilité est influencée par des facteurs médicaux psychologiques et sociaux. La consommation de produits peut agir sur la fertilité et sur le désir de grossesse ; en fonction du produit consommé, de l'ancienneté, du mode de consommation et des effets sur l'organisme. Les croyances collectives supposent que l'absence de règles chez la femme correspond à une absence de fertilité.

La difficulté à aborder ces aspects peut favoriser les grossesses inopinées et/ou découvertes tardivement (pouvant aller jusqu'au déni de grossesse).



Le désir conscient peut être un **MOTEUR** pour la prise en charge des consommations. Le désir inconscient ou l'absence de désir ne se révèle que lors de la découverte de la grossesse. Il peut constituer un **FREIN** dans un 1^{er} temps mais peut devenir moteur en fonction de la qualité de l'accompagnement.



La connaissance des éléments MOTEURS ou FREINS doit être bien comprise pour améliorer l'accompagnement de ces femmes.

Quelques pistes :

Si une femme évoque un désir de grossesse ou une grossesse en cours avec un professionnel, une écoute bienveillante sera déterminante pour la sensibiliser à l'importance d'un accompagnement spécifique et favoriser son adhésion par :

- La transmission d'informations adéquates, notamment la compatibilité d'un traitement substitutif avec une grossesse, la prise en charge spécifique s'il y a un syndrome de sevrage chez bébé à la naissance...
- L'établissement d'un dialogue bienveillant permettant d'élaborer une réflexion autour du désir d'enfant et de la représentation de l'enfant.
- L'importance d'aborder tous les sujets même les plus tabous.
- La réassurance sur les compétences maternelles.
- Une information sur les impératifs de la prise en charge d'une grossesse et proposition de la mise en place de ce parcours de soins.
- La présentation de l'intérêt d'un partenariat entre professionnels pour mieux l'accompagner.
- etc.

Cependant, quel que soit le rythme auquel la femme va cheminer pendant la grossesse, il n'est jamais trop tard pour un accompagnement pluridisciplinaire de ses consommations.

Grossesse et accompagnement de la grossesse

La grossesse est un moment privilégié pour renouer avec des professionnels.

Il est nécessaire que la femme soit accompagnée quel que soit le terme. Cela est important tant au niveau du suivi de la grossesse pour améliorer le développement de l'enfant qu'au niveau de l'addiction pour accompagner la femme vers le soin.

La méconnaissance des risques de l'utilisation de produits peut être néfaste pour l'enfant. Une information simple et claire peut parfois suffire à une prise de conscience pour limiter les conduites à risques.

Dans le cas de dépendance avérée, tout interlocuteur (médical ou social) avec son écoute et son empathie, peut être amené à créer un climat de confiance avec la femme, à recueillir sa parole et ainsi l'accompagner et l'orienter vers les services adaptés.

Toutefois, vouloir absolument aborder les addictions, peut entraîner un frein au dialogue, et /ou au suivi obstétrical. Il est important de respecter le rythme de la femme.

La possibilité d'aborder les consommations peut avoir lieu lors de toute rencontre avec la femme enceinte (avec ou sans signes cliniques liés à la consommation) :

- Lors d'un entretien médical, psychologique et/ou social,
- Au cours de consultations, d'hospitalisations en urgence ou programmées,
- Au cours de rencontres avec les services de PMI ou toutes autres structures médico-sociales.

Pendant la grossesse, quel accompagnement proposer ?

Un accompagnement médico-psycho-social et/ou un traitement de substitution.

La substitution permet de remplacer un produit toxique par un médicament.

- Pour le tabac (patch, gomme, pastille...)

Le sevrage tabagique est fortement conseillé à n'importe quel moment de la grossesse.

- Pour les opiacés (Subutex[®], Méthadone[®], Suboxone[®])

La grossesse n'est pas un frein à la substitution, elle peut même être initiée au cours de la grossesse quel que soit le terme.

Un sevrage à l'héroïne est à proscrire en cours de grossesse sans accompagnement et sans substitution. En effet un arrêt brutal de l'héroïne est source de souffrance pour le fœtus, et sera fortement déconseillé.

Il ne faut pas modifier les posologies sans avis médical.

- Pour l'alcool, il n'existe pas de substitution. Toute diminution de la consommation est profitable à la croissance et au développement du fœtus à tout moment de la grossesse. Un sevrage alcool est possible s'il est médicalisé et accompagné.

Étiquettes des différents produits

► TABAC

- L'idéal reste l'arrêt total.
- Une information simple peut suffire à l'arrêt du produit.
- Il y a toujours un bénéfice à l'arrêt pour la maman et le bébé.
- Jamais trop tard pour arrêter, même en fin de grossesse.

Il faut savoir que lorsqu'on diminue sa consommation, on tire plus fort sur la cigarette et on aspire une plus grande quantité de monoxyde de carbone et de goudron.

GROSSESSE ET CONSÉQUENCES SUR LE FŒTUS

L'alcool passe du sang de la mère à celui du bébé, il n'y a pas de filtre : il y a donc autant d'alcool dans le sang du bébé que celui de la mère (petit poids, malformation, trouble du développement...) avec des conséquences évitables. C'est la première cause de retard mental en France.

► CANNABIS

- La fumée d'un joint est plus toxique que la fumée d'une cigarette.
- Au même titre que le tabac et l'alcool, la consommation de cannabis doit être abordée sans banaliser ni dramatiser.

GROSSESSE ET CONSÉQUENCES SUR LE FŒTUS

Quand la mère fume ou est entourée de fumeurs, le bébé fume aussi.

Les effets peuvent être importants : petits poids à la naissance, fausse couche, accouchement prématuré.

► ALCOOL

- Produit le plus toxique pour le fœtus à toutes les étapes de la grossesse.
- L'OMS* rappelle que c'est ZÉRO alcool pendant la grossesse.
- Boire ou être ivre pendant la grossesse, même 1 fois, c'est prendre un risque pour le bébé, le mieux c'est de ne pas boire dès le début de la grossesse.
- Il n'y a pas de dose seuil de toxicité de l'alcool sur le fœtus.

GROSSESSE ET CONSÉQUENCES SUR LE FŒTUS

Les risques sont les mêmes que ceux liés à la consommation de tabac.

Les effets du THC** en principe actif du cannabis sont encore méconnus.

Un syndrome de sevrage peut apparaître à la naissance pour le bébé.

*OMS : Organisation Mondiale de la Santé est l'autorité directrice dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

**THC : (Tétra-Hydro-Cannabinol) est la principale molécule active du cannabis (principe actif).

Étiquettes des différents produits

► OPIACÉS

– Le risque pour le fœtus est l'arrêt brutal du produit sans traitement de substitution. En effet, le syndrome de manque chez la mère peut entraîner la mort fœtale in utero. De même, il convient de ne pas modifier les posologies sans avis médical.

– La poursuite de la consommation entraîne davantage de risques sociaux et de marginalisation de la mère qu'une prise en charge par substitution.

GROSSESSE ET CONSÉQUENCES SUR LE FŒTUS

Les risques pour les fœtus dépendent des médicaments consommés

Attention à l'automédication pendant la grossesse.

En cas de consommation régulière, ne pas arrêter brutalement et en parler avec le médecin prescripteur.

Certains traitements psychotropes sont compatibles avec la grossesse et l'allaitement, d'autres non.

GROSSESSE ET CONSÉQUENCES SUR LE FŒTUS

Les risques liés aux consommations : accouchement prématuré, retard de croissance, mort fœtale in utero.

Les risques au moment de l'accouchement : syndrome de manque, irritabilité/agitation/difficulté à se nourrir et à respirer.

Le cocooning et l'allaitement réduisent considérablement les signes de sevrage (ex : peau à peau, lait maternel, bercements/câlins/portage).

► MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES

Tout traitement pris pendant la grossesse nécessite un accompagnement médical.

Quand l'enfant paraît : Enjeux éducatifs

► Quelles sont les difficultés repérées ?

La « mère consommatrice » est rapidement assimilée à une « mauvaise mère ». Il est difficilement acceptable de voir une mère consommer des produits (licites et/ou illicites) car une mère ne doit pas faire de mal à son enfant. Il existe encore des croyances que tout parent addict à un produit est forcément incapable de s'occuper de son enfant.

Les représentations, les stigmates (Goffman) du parent consommateur demeurent encore, ils sont décrits comme des personnes marginalisées, violentes et délinquantes. Se sont avant tout des parents.

Il est relaté ci-après les paroles, les questions émises par des parents, des mères consommatrices. Des réponses éventuelles sont apportées à ces interrogations complétées par un commentaire explicatif.

Légende

Interrogation, question énoncées par la femme 

Interrogation, question par le professionnel 

Potentielle réponse apportée 

« Si je dis la vérité sur ma situation, on va penser que je suis une mauvaise mère ».

« Les assistants sociaux vont placer mon enfant si je vais les voir ».



Il existe des mesures de soutien à la parentalité non judiciaires (TISF*, AED*...)

► Avec leur adhésion, il est possible de travailler sur les besoins et difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants dans leur quotidien. Cela demande toutefois du temps.

Il est nécessaire de prendre en compte leur rythme, une réelle écoute pour éviter les ruptures de suivi.

Quand l'enfant paraît : Enjeux éducatifs

Cette femme est toxicomane, elle est en difficulté avec ses enfants.



La formation spécifique sur les addictions à destination des professionnels est une des solutions envisagées pour faire face aux représentations et aux idées reçues.

► Une attitude d'ouverture et de compréhension permettrait sûrement d'améliorer les choses (éviter les jugements, de les stigmatiser).

« Comment être une bonne mère quand on a eu une enfance douloureuse ? ».



Un accompagnement psychologique peut aider un parent en difficulté. (CMP, association Ensemble...)

► Une grande partie des femmes dépendantes aux produits a durant leur enfance et/ou adolescence été victime de violence. Il est impératif de tenir compte de cet élément, comme facteur éventuel de fragilité psychologique*.

**Tiré d'une enquête française nommée Coquelicot menée par l'InVS entre 2004 et 2007 traitant deux volets : épidémiologique et socioanthropologique.*

Il est demandé aux femmes usagères de drogues illicites de s'exprimer sur leurs trajectoires de vie, leur état de santé, leurs consommations de produits et leurs prises de risques liées à l'usage de drogues et à la sexualité.

Quand l'enfant paraît : Enjeux éducatifs

« Je suis toxicomane, je dois redoubler d'effort pour ne pas éveiller les soupçons et montrer que je suis capable d'élever mon enfant ».



Le CAARUD* « l'AGORA » peut vous écouter, vous accueillir, vous orienter. Il existe des traitements de substitution qui aident à gérer le manque (délivrés en CSAPA, à l'hôpital...)

► L'enjeu, qui demeure, est de toucher les femmes en rupture de soins qui ne sont pas nécessairement en demande de soutien alors que des besoins existent et sont repérables par les professionnels. Il peut être question d'aller vers elle, de les faire venir en structure, de créer et maintenir un lien, d'initier un travail sur le lien mère-enfant.

« Je n'ai plus de quoi me nourrir, mais l'assistant social va savoir que je suis consommatrice de produit si je demande de l'aide ».



Si vous êtes en difficulté budgétaire, on peut vous accompagner au centre médico social de votre lieu d'habitation.

► La plupart d'entre elles expriment leur impossibilité d'aller vers une assistante sociale pour demander une aide financière par crainte de voir placer leur enfant. La crainte d'être jugées et de se voir retirer la garde de leur enfant peut constituer une barrière à une demande d'aide.

Quand l'enfant paraît : Enjeux éducatifs

« Si je suis hospitalisée pour me soigner, mon enfant sera placé ».



Avec votre accord, un accueil provisoire sur une durée limitée peut être organisé pendant votre séjour (assistante familiale, foyer d'accueil...)

► Avoir la possibilité d'un hébergement pour les enfants au sein de l'hôpital lorsque la mère se fait hospitaliser pour un sevrage par exemple, permettrait aux mères d'être plus sereines. En effet, avoir leur enfant proche d'elle, faciliterait l'acceptation et l'adhésion pour une hospitalisation.

Il existe des centres de postcures pour mère avec enfant, couple et leur enfant, où sont incluses dans leur projet thérapeutique, des actions visant à développer leurs compétences parentales (même s'ils disent ne pas en avoir besoin), avec thérapie de couple.

Si je signale la situation, est-ce que son enfant sera placé ?



Une ordonnance de placement provisoire (OPP*) peut être rendue par le juge, seulement **si l'enfant est considéré en danger imminent**.

Avant cette étape, il existe des mesures dites administratives (non contraignantes) et avec accord de la famille pour soutenir les parents en difficultés (TISF, AED...)

► Lorsque les mères continuent à consommer des substances psycho actives, les effets et états que procure la consommation de produits peut perturber l'exercice de leurs compétences parentales. Elles sont moins concentrées, ce qui peut interférer dans la relation mère-enfant.

Quand l'enfant paraît : Enjeux éducatifs

J'ai repéré des difficultés éducatives dans cette famille, mais elle refuse d'être aidée. Que faire ?



Il existe des mesures **judiciaires** d'accompagnement à la parentalité qui sont décidées par le juge pour enfant lorsqu'il est saisi d'une situation de danger et que les parents refusent les aides (AED, TISF...). Il existe des mesures judiciaires (AEMO, SMD, MJIE, ...).

Les professionnels « cherchent la petite bête » pour me faire des reproches.



Le travail en partenariat peut aider les professionnels de terrain à mieux appréhender les difficultés spécifiques des usagers en situation d'addiction.

► Avec l'accord des parents, une coordination entre les services spécialistes et non spécialistes en addictologie favorisera leur prise en charge. On ne peut travailler de façon isolée avec ce public. Cette coordination doit permettre une rencontre rapide entre les différents acteurs. Il est nécessaire qu'elle soit formalisée, sans se contenter d'une simple orientation mais plutôt d'un accompagnement physique dans les démarches.

Quand l'enfant paraît : Enjeux éducatifs

« Si je suis incarcérée,
comment rester en lien avec
mon enfant ? »



L'association « Relais Enfants Parents Haute-Normandie » intervient en faveur des parents incarcérés pour maintenir le lien avec les enfants. Les travailleurs sociaux peuvent accompagner dans ce sens.

Une situation me
préoccupe, que puis-je
faire ?



Je peux rédiger une information préoccupante (IP*) à la cellule enfance en danger de mon département et une évaluation médico-sociale au domicile de la famille sera diligentée.

La prise en charge spécifique

■ RAPPEL JURIDIQUE

Les aides à domicile en faveur des familles sont régies par le code de l'action sociale et des familles, selon :

- **Article. L 221-1** : *Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du Département chargé d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant **aux mineurs et à leur famille** ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, **qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans** confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.*
- **Article L222-2** : *L'aide à domicile est attribuée **sur sa demande, ou avec son accord**, à la mère, au père ou à défaut, à la personne qui assume la charge effective de l'enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exige (...)*
- **Article L.222-3** : *L'aide à domicile comporte ensemble ou séparément :
 - l'action d'un technicien ou d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale ou d'une aide-ménagère ;
 - un accompagnement en économie sociale et familiale ;
 - l'intervention d'un service d'action éducative ;
 - le versement d'aides financières, effectué sous forme soit de secours exceptionnels, soit d'allocations mensuelles, à titre définitif ou sous condition de remboursement, éventuellement délivrés en espèces.*

Et par la loi N° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance :

Cette loi introduit **sept évolutions importantes** :

1. Elle renforce **l'impératif de prévention** et incite notamment au développement d'un **appui précoce aux parents**. Elle affirme en la matière **le rôle pivot de la PMI et de la santé scolaire**.
2. Elle instaure et place sous la responsabilité du président du Conseil Départemental un **circuit centralisé de recueil, d'évaluation et de traitement des IP (informations préoccupantes)**. Pour le département de Seine-Maritime ceci a induit la création de la CED (cellule enfance en danger), de CLIP (commission locale des informations préoccupantes) et de FRIP (fiche de recueil des informations préoccupantes).

3. Elle pose le principe d'un **partage des informations nécessaires à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance** afin :
 - d'évaluer une situation individuelle
 - de déterminer
 - et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier.
4. Elle élargit le champ de la protection administrative aux situations d'enfant en danger et renforce la **subsidiarité de l'assistance éducative judiciaire** ; elle place désormais la **possibilité et la volonté de collaborer avec les parents au centre du dispositif** : la légitimité de l'intervention éducative doit se construire prioritairement avec les potentialités de la famille plutôt que résulter d'un rappel à la loi.
5. Elle incite à la **diversification des réponses** et reconnaît des **modalités d'accompagnement et d'accueil plus souples innovants et modulables**.
6. Elle confirme et renforce **la place des familles** et introduit la **notion de projet pour l'enfant**.
7. Elle instaure **l'obligation de création d'un observatoire Départemental de protection de l'enfance pour l'évaluation**.

Sous les différents aspects cette loi confirme et renforce le rôle de chef de file du Département, tant en prévention qu'en protection, et a un impact fort sur :

 - le fonctionnement territorial des services sociaux et médico-sociaux départementaux
 - le rôle des différents acteurs, publics et associatifs, tant de prévention que de protection
 - les pratiques professionnelles des services de 1^{er} rang (service social et PMI et des services éducatifs spécialisés).

■ L'ACCOMPAGNEMENT PRÉVENTIF

1. La Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Les **TISF en prévention** réalisent une intervention sociale, préventive, éducative ou réparatrice, visant à **favoriser l'autonomie des personnes**, leur intégration dans leur environnement et à **créer ou restaurer le lien social**.

Elles **accompagnent** et apportent un soutien de proximité au domicile des familles ou des personnes isolées, dans les moments de fragilité. Elles proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires, **en vue de la réalisation des actes par les personnes elles-mêmes**.

Les TISF concourent au développement de la dynamique familiale, depuis l'accompagnement des familles et le soutien à la Parentalité, jusqu'aux interventions de **prévention des risques de danger pour l'enfant** assurées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Elles concourent au maintien de l'enfant au domicile parental.

Le résultat attendu de la mise en œuvre d'une mesure TISF en prévention/protection est de doter les parents de connaissances sanitaires, domestiques, ludiques et cadrantes leur permettant la prise en charge de leurs enfants. L'objectif est d'aboutir au retour à l'autonomie, en leur permettant de s'appuyer sur leurs capacités et leurs ressources.

2. **L'aide éducative petite enfance (AED)**

C'est une mesure destinée aux **0-6 ans pour soutenir la parentalité** avec une fréquence d'intervention d'un **éducateur à domicile** pouvant aller de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.

Elle s'exerce **uniquement avec la collaboration des parents et donc avec leur accord** dans un cadre administratif.

3. **L'accueil collectif en crèche sociale, halte-garderie...**

C'est une mesure qui s'organise **autour d'un contrat spécifique entre la crèche, le département et la famille.**

Elle permet de **favoriser la socialisation et l'éveil du tout petit insuffisamment présent dans le milieu familial.** Elle s'appuie sur des potentialités parentales et **concerne des situations familiales peu carencées.**

4. **AED classique (6/18 ans)**

Elle a pour objectif d'intervenir sur un temps déterminé auprès d'un ou plusieurs enfants d'une famille pour tenter d'aborder et de résoudre les difficultés repérées et qui ont été posées au moment de sa mise en place. La finalité de l'AED est de favoriser un changement au sein d'une famille afin de réduire ou de faire disparaître les difficultés.

5. **L'AED renforcée (6/18 ans)**

Il s'agit d'un accompagnement dans le cadre d'une mesure de maintien à domicile. Cet accompagnement se traduit par des interventions soutenues et fréquentes à domicile et des accueils au sein du service pour des entretiens et des activités. La prise en charge peut inclure un hébergement exceptionnel avec l'accord de la famille.

6. **La MAPA**

Mesure d'accompagnement auprès des adolescents et de leur famille : il s'agit d'une mesure d'accueil provisoire (hors les murs) et donc décidée par l'Inspecteur chargé de la protection de l'enfance, destinée aux adolescents de 13 à 17 ans.

La MAPA vise l'inscription du jeune dans un projet de vie, de développement personnel en l'aidant à restaurer et/ou créer du lien avec son environnement social et surtout familial, et ce en le maintenant autant que faire ce peu, dans son lieu de vie habituel.

7. **L'accueil provisoire (AP) avant appelé accueil préventif**

C'est une décision administrative de **placement provisoire prise par l'inspecteur chargé de la protection de l'enfance (ICPE), en accord ou à la demande des parents.**

Souvent il s'agit d'accueil collectif en petit nombre ou chez une assistante familiale. C'est une mesure qui peut être proposée dans le cadre d'un projet de soin (sevrage, hospitalisation...) aux mères consommatrices de produits psycho actifs.

8. **Le soutien-maintien à domicile administratif (SMD)**

C'est **une mesure de placement administratif** dont la **décision dépend de l'inspecteur chargé de la protection de l'enfance** et qui nécessite **l'accord et la collaboration des parents.**

C'est **une intervention à domicile** soutenue (avec astreintes de WE) **par un éducateur**, plusieurs fois par semaine et sur des temps spécifiques comme un repas, le coucher ou moment du bain...

Elle **permet le maintien de l'enfant dans sa famille** tout en garantissant une possibilité de repli en structure d'accueil en cas d'aggravation de la situation.

■ LES MESURES DE PROTECTION :

Rappel juridique sur la notion de **protection de l'enfant quand sa santé, sa sécurité, sa moralité et son intégrité physique et psychologique est gravement compromise** : possibilité de saisine de l'autorité judiciaire (le procureur) qui interpelle le Juge des enfants pour rendre un jugement.

1. La mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE)

C'est une **mesure d'investigation décidée par le juge pour enfants qui ne nécessite aucun accord parental**.

Elle permet **d'évaluer la situation d'un mineur et vise à recueillir et à analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du jeune et de sa famille**.

Elle constitue une aide à la prise de décision du magistrat pour la mise en œuvre de mesures judiciaires.

2. Les mesures d'assistance éducatives en milieu ouvert (AEMO classique, renforcée et petite enfance)

Ce sont **des mesures similaires aux aides éducatives** exercées dans le cadre administratif (AED) avec **l'intervention** (plus ou moins soutenue) **d'un éducateur au domicile de la famille**.

Cette mesure est **soumise à la décision du juge pour enfant et ne nécessite aucun accord parental préalable**.

3. Le soutien-maintien à domicile judiciaire (SMD)

Il s'agit de la **même mesure que le SMD administratif** mais la **décision appartient au juge des enfants**.

C'est une mesure de **placement qui permet le maintien de l'enfant dans son milieu familial** avec un accueil en structure possible si la situation se dégrade.

4. Le placement

C'est une mesure de **protection avec retrait de l'enfant de son milieu familial** lorsqu'il y a **danger avéré pour lui**. Il est décidé **par le juge des enfants** soit :

- Après l'exercice de mesures d'accompagnement qui se sont révélées inefficaces.
- Après différentes investigations (dans le cadre d'un MJIE par exemple).
- Ou suite à une ordonnance de placement provisoire (OPP) décidée par le procureur de la république après un signalement grave.

Les structures ressources pour un public féminin sur le territoire d'Elbeuf

Appartements de Coordination Thérapeutique (A.C.T.) Association La Passerelle

1, rue Jean Jaurès – 76500 ELBEUF SUR SEINE

Tél. 02.35.78.00.50

Fax 02.35.78.92.93

secretariat@lapasserelle76.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h30 à 12 h30 et de 14 heures à 18 heures.

● Public

Personnes seules, femmes ou hommes.

● Missions

Hébergement à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical.

● Actions

Ateliers cuisine et équilibre alimentaire.

Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (A.P.R.E.)

3, rue du Neubourg
BP 431 – 76504 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.35.77.28.41
apre2@wanadoo.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Pour les interventions socio-éducatives : Horaires en journée et en soirée.

● Public

Prévention spécialisée : Jeunes de 11 à 18 ans et leurs familles ainsi que les jeunes adultes de 19 à 25 ans sur les communes de Cléon, Caudebec les Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Elbeuf, Oissel.
Tous publics pour l'A.S.L.L / Bénéficiaires du RSA pour l'A.S.S.

● Missions

Prévention spécialisée.
Accompagnement à l'insertion sur la région elbeuvienne (SAIRE).
Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L) : recherche, accès, maintien.
Accompagnement Social Spécifique (A.S.S).

● Actions

Prévention Spécialisée : Travail de rue, accompagnement individuel, accompagnement collectif (Sorties, camps), chantiers éducatifs.
SAIRE : Accompagnements individuels et quelques ateliers collectifs.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S) Association Accueil Solidarité de l'Agglomération d'Elbeuf (A.S.A.E)

78, rue des Martyrs – BP 70337
76503 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
Tél. 02.35.37.35.97
secretariat@asae76.com



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

● Public

Femmes seules, femmes avec enfants, hommes avec enfants, couples avec enfants ou dont la femme est enceinte.

● Missions

Accueil d'urgence hôtelier de courte durée.
Hébergement long séjour avec accompagnement social global.

● Actions

Accompagnement dans la réalisation d'un contrat de séjour établi en fonction des difficultés repérées et des projets.

● Actions spécifiques femmes

Activités éducatives et pédagogiques (cuisine, ménage, couture, sport, sorties, activités mère – enfant...).

● Référent femmes

Aude FERRAND – éducatrice spécialisée (aude.alexandre@asae76.com).
Sophie BOUDIER-GOUESLARD – coordinatrice (sophie.boudier-goueslard@asae76.com).

Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues L'AGORA (C.A.A.R.U.D) Association La Passerelle

1, rue Jean Jaurès – 76500 ELBEUF SUR SEINE

Tél. 02.35.78.00.50

Fax 02.35.78.92.93

secretariat@lapasserelle76.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Accueil collectif (caféteria les jours d'ouverture de 14h à 17h).

● Permanences / accueils délocalisés

Possibilité de se déplacer pour faciliter un 1^{er} contact.

● Public

Usagers de substances psychoactives.

● Missions

Accueil collectif et individuel.

Informations et conseils personnalisés pour les usagers de drogues.

Soutien dans l'accès aux soins, aux droits sociaux, au logement et à l'insertion professionnelle.

Mise à disposition de matériel de prévention des infections.

Travail de proximité à l'extérieur du CAARUD.

● Actions

Actions ponctuelles sur la prévention et la réduction des risques.

Permanences de l'infirmière le mardi après-midi.

Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) par l'association AIDES une fois par mois.

● Actions spécifiques femmes

Accueil Femmes le jeudi après-midi (possibilité de venir avec les enfants).

Ateliers socio-esthétiques, relaxation.

Espace Familles.

● Référent femmes

Hélène SAUDRAY et Rahima KACI, éducatrices spécialisées.

● Divers

Distributeurs et récupérateurs de seringues par automate (TOTEM) à Elbeuf (place de la Liberté) et Cléon (rue Raymond Souday).

Douche et laverie à disposition du public cible.

Service Social CARSAT Normandie

Site principal :

CPAM - 60, avenue de Bretagne – 76039 ROUEN CEDEX

Antenne d'Elbeuf :

CPAM - 4, rue de la Prairie – 76504 ELBEUF SUR SEINE (accueil sur RDV)

Tél. 02.35.03.45.36 – Fax 02.32.18.45.32 – www.carsat-normandie.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Sur Rouen : du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et de 13h00 à 16h30.

Sur Elbeuf : Accueil sur rendez-vous (prise de rendez-vous par téléphone).

● Permanences / accueils délocalisés

Centre médicosocial des droits de l'enfant à Elbeuf sur Seine, Centre médicosocial des Foudriots à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Centre médicosocial de Caudebec-lès-Elbeuf, Centre médico-social d'Oissel, CPAM d'Elbeuf sur Seine (prise de rendez-vous par téléphone).

● Public

Assurés du Régime Général confrontés à des difficultés liées à la santé et à l'accès aux soins.

● Missions

L'équipe d'assistants sociaux accompagne sur trois domaines :

- L'accès aux soins et aux droits en santé (CMUC, ACS...), s'approprier le parcours de soins.
- La prévention de la désinsertion professionnelle. Aide aux personnes en arrêt de travail à anticiper et à préparer leur reprise d'emploi.
- La prévention de la perte d'autonomie : mise en œuvre de solutions à domicile (aide-ménagère en sortie d'hospitalisation par exemple)...

● Actions

En individuel :

RDV en permanences de proximité ou visites à domicile si nécessaire.

En collectif :

- Réunions d'informations locales à destination des assurés en arrêt maladie.
- Accompagnement collectif de petits groupes sur des thématiques liées à la santé : Ateliers de préparation du retour à l'emploi, parcours prévention santé...
- Intervention dans des forums, actions locales de promotion de la santé.

Centre Communal d'Action Sociale de Caudebec-lès-Elbeuf

129, rue Sadi Carnot
76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF
Tél. 02.32.96.05.80 – Fax 02.35.78.56.93
www.caudebecleselbeuf.fr – ccas@caudebecleselbeuf.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Fermé au public le mercredi matin.

● Public

Habitants de Caudebec-lès-Elbeuf.

● Missions

Information, orientation, accès aux droits.

Aides sociales légales et facultatives (obligations alimentaires, allocation compensatrice, CMU, FSL, bons alimentaires, regroupements familiaux, domiciliation...).

Accompagnement social des familles.

Suivi Insertion des bénéficiaires du RSA.

Logement (commissions d'attributions...).

● Actions

Noël solidaire pour les enfants de la commune.

Journée Loisirs familles.

● Divers

Gestion d'un foyer logement pour séniors (54 logements), service d'auxiliaires de vie sociale, téléalarme.

Centre Communal d'Action Sociale et Ville de Cléon

Hôtel de Ville
rue de l'église – 76410 CLÉON
Tél. 02.32.96.25.40 – Fax 02.35.77.65.64
www.ville-cleon.fr – ccas@ville-cleon.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Lundi : de 10h30 à 12h00 Jeudi : de 09h30 à 12h00
Mardi : de 14h00 à 16h30 Vendredi : de 14h00 à 16h30

● Public

Habitants de Cléon.

● Missions

Information, orientation, accès aux droits.

Aides sociales légales et facultatives (obligations alimentaires, allocation compensatrice, CMU, FSL, accompagnement alimentaire, domiciliation, secours d'urgence...).

Accompagnement social des familles.

Suivi Insertion des bénéficiaires du RSA.

Logement (accompagnement des demandeurs dans leur projet logement, prévention des expulsions, commissions d'attribution...).

● Divers

Gestion d'un foyer logement pour séniors, service d'auxiliaires de vie sociale, téléalarme.

Gestion par la ville d'une Halte-Garderie « Les Marmousets » de 20 places pour les enfants de 3 mois à 4 ans, accessible aux Cléonnais et aux habitants des communes voisines.

Gestion d'un service d'Aide à Domicile, téléalarme.

Pour plus de détails : www.ville-cleon.fr

Centre Communal d'Action Sociale d'Elbeuf sur Seine

72, rue Guynemener

76500 ELBEUF-SUR-SEINE

Tél. 02.35.81.06.97 – Fax 02.35.81.91.16

www.mairie-elbeuf.fr – muriel.ballery-haberfeld@ccas-elbeuf.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00.

Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30.

● Public

Habitants d'Elbeuf sur Seine.

● Missions

Instruction des demandes d'aide sociale : Couverture Maladie Universelle (C.M.U.), Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.), demandes d'aide-ménagère ou de placement en établissement pour les personnes âgées et handicapées...

Domiciliation postale des personnes sans résidence stable.

Instruction des aides facultatives : secours d'urgence : chèques d'accompagnement personnalisé, aides financières, paiement de factures directement aux créanciers...

● Actions

Projet YAPADAGE, atelier théâtre RSA, atelier équilibre pour les seniors.

● Actions spécifiques femmes

Crèche sociale pour les parents en difficulté dans le cadre d'un projet avec la famille (dispositif à mobiliser par les professionnels).

● Divers

Gestion d'un foyer logement pour seniors, service d'auxiliaires de vie sociale, téléalarme, animation seniors, lutte contre l'isolement.

Service RSA, service social, Foyer de jeunes travailleurs.

Gestion d'une structure de prévention générale des jeunes de 15 à 25 ans.

Gestion de structure petite enfance (multi-accueil, halte-garderie, LAEP, RAM).

Atelier santé ville.

Centre Communal d'Action Sociale de Freneuse

Route de Pont de l'Arche

76410 FRENEUSE

Tél. 02.35.77.38.50 – Fax 02.35.77.28.73

www.freneuse76.fr – Freneuse.mairie@wanadoo.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Le mardi et le jeudi de 14 heures à 17 heures 30.

● Public

Habitants de Freneuse.

● Missions

Information, orientation, accès aux droits.

Aides, après étude de dossier, et missions traditionnelles des CCAS – animations diverses en direction des aînés.

Centre Communal d'Action Sociale d'Orival

2, avenue des Tilleuls – 76500 ORIVAL

Tél. 02.35.77.67.25

Fax 02.35.78.49.47

www.orival-mairie.fr – orivalmairie@wanadoo.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

● Public

Habitants d'Orival.

● Missions

Information, orientation.

Aide aux personnes défavorisées (bons alimentaires, instruction de dossiers divers...)

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Esplanade Pattensen – 76410 SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF

Tél. 02.35.81.96.66

www.saint-aubin-les-elbeuf.fr

servicesocial@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

● Public

Habitants de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

● Missions

Information, orientation, accès aux droits.

Aides sociales légales et facultatives (obligations alimentaires, CMU, FSL, Secours alimentaires, regroupements familiaux, domiciliation...).

Accompagnement social des familles.

Suivi Insertion des bénéficiaires du RSA.

Logement (commissions d'attributions, logements insalubres...).

● Actions

BOUGER ENSEMBLE : collectif de lutte contre l'isolement et création de lien social au bénéfice des Saint-Aubinois adultes.

● Divers

Service de maintien à domicile, téléalarme.

Domiciliation.

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Hôtel de ville, place F.Mitterrand – 76320 SAINT PIERRE LÈS ELBEUF
Tél. 02.32.96.95.77
Fax 02.35.78.69.16
ccas@pierrotin.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Fermeture au public le mardi après-midi.

● Public

Habitants de Saint Pierre les Elbeuf.

● Missions

Information, orientation, accès aux droits.

Aides sociales légales et facultatives (obligations alimentaires, allocations compensatrices, CMU, FSL, bons alimentaires, secours, domiciliation...).

Accompagnement social des familles. Suivi Insertion des bénéficiaires du RSA.

Logement (commissions d'attributions, logements insalubres...).

● Divers

Gestion d'un foyer logement, service d'aide et d'accompagnement à domicile, téléassistance.

Banque alimentaire.

Pôle social

Centre Communal d'Action Sociale de Tourville-la-Rivière

Place de la commune – 76410 TOURVILLE-LA-RIVIÈRE

Tél. 02.32.82.74.00 – Fax 02.32.82.74.09

coordination.ccas@tourville-la-riviere.fr

secretariat.ccas@tourville-la-riviere.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

● Permanences / accueils délocalisés

Permanence puériculture le mercredi après-midi sur rendez-vous.

Permanence de l'assistante sociale sur rendez-vous.

Permanences amiante sur rendez-vous le deuxième mardi de chaque mois.

● Public

Habitants de Tourville la Rivière.

● Missions

Information, orientation, accès aux droits.

Aides sociales légales et facultatives (obligations alimentaires, allocation compensatrice, APA, CMUC, ACS, FSL, bons alimentaires, regroupements familiaux, domiciliation...).

Accompagnement social des familles.

Suivi Insertion des bénéficiaires du RSA.

Logement (commissions d'attributions, logements insalubres...).

● Actions

- Aides sociales
- Activités pour les seniors et personnes à mobilité réduite
- Aide aux aidants
- Actions intergénérationnelles
- Action pour les personnes en situations de précarité
- Forum santé, conférence thématique en prévention santé.
- Plan canicule, grand froid...

Centre social et socio-culturel du Puchot

5, rue de la Rochelle – BP 354
76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.35.77.23.48
cspuchot@wanadoo.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Fermeture le mercredi matin.

● Public

Femmes et Hommes du territoire elbeuvien.

● Missions

Accueil des personnes et des associations.
Accompagnement social, individuel et collectif.
Soutien la fonction parentale.
Animation socio-culturelle.

● Actions

Service de médiation sociale et culturelle.
Accompagnement éducatif budgétaire.
Projet collectif d'accompagnement social.
Jardins partagés.
Forum santé préparé avec les habitants.

● Actions spécifiques femmes

Atelier Parents – Enfants.
Ateliers Bébés Gym (18 mois à 3 ans).
Informations des parents sur divers thèmes concernant leurs enfants.
Ateliers : cuisine, couture, tricot, ateliers créatifs, bois, gym, détente...
Sorties.

● Référent femmes

Mélanie VIGOR et Patricia HUROT, conseillères en économie sociale et familiale.
Racky GNABALY et Zineb FEDAOUI, médiatrices.

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 76)



33, rue du Pré de la bataille
76000 ROUEN
Tél. 02.35.63.99.99
cidff76@orange.fr

● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

● Permanences / accueils délocalisés

Maison de la Justice et du Droit – 27, place de la République – 76500 Elbeuf sur Seine.
Les 1^{er}, 2^e et 4^e lundi après-midi 14h-17h, le 3^e lundi du mois 9h-12h.

● Missions

Accueil, information et orientation.

Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes.

● Actions

Permanences juridiques à la MJD d'Elbeuf.

● Actions spécifiques femmes

Information et orientation des femmes dans les domaines de l'accès aux droits, de l'aide aux femmes victimes de violences, de la parentalité, de la santé, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la création d'activité...

CLIC Repèr'Âge

(Centre Local d'Information et de Coordination gèrontologique)

6, rue des droits de l'enfant
76 500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.35.78.90.90
clcreperage@gmail.com



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

● Public

Personnes âgées de 60 ans et plus, et leur entourage.

● Missions

Accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées, des familles et des professionnels, qui assurent un lien entre tous les partenaires médico-sociaux.

Evaluation des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.

Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan d'aide personnalisé.

● Actions

Ateliers (Équilibre, aide aux aidants...), Forums d'information et de prévention.

Centre Médico-Psychologique Adultes

Centre Hospitalier du Rouvray,

Pôle Rouen-Sud-Elbeuf

Secteur de psychiatrie Adultes n° 1

Hôpital de jour

Rue Charles Flavigny
76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. : 02.35.77.62.97

CMP des Feugrais

CHI des Feugrais – Rue du Dr Villers
76503 SAINT-AUBIN-LÈS ELBEUF
Tél. : 02.32.96.34.25

Psychiatrie de liaison

CHI des Feugrais
Tél. : 02.32.96.34.25

CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel)

CMP des Feugrais
Tél. : 02.32.96.34.25



● Jours et horaires d'ouverture

CMP : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Hôpital de jour d'Elbeuf sur Seine : du lundi au vendredi de 9h à 16h40.

● Public

Adultes, à partir de 16 ans, domiciliés sur le « secteur elbeuvien » présentant une problématique d'ordre psychologique ou psychiatrique.

● Missions

Lieu d'accueil, de consultation, de diagnostic et de soins, suivi psychiatrique, psychologique, social.

Le CATTP est un lieu d'échange, d'écoute et d'accompagnement.

Le CMP organise des actions de prévention, d'évaluation, d'orientation, de soins ambulatoires avec des interventions au domicile.

Centre MédicoPsychologique Enfants Adolescents

Centre Hospitalier du Rouvray,

Secteur de psychiatrie infanto-juvénile n° 2

13, rue Boucher de Perthes
Bât. A – App. 8, 9, 10 – 76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.35.77.00.59
www.ch-lerouvray.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : 8h30 – 17h30.

Le vendredi : 8h30 – 16h.

● Public

Enfants et adolescents (de 0 à 16 ans), domiciliés sur le secteur de pédopsychiatrie I 02 : les communes du territoire elbeuvien, exceptées Tourville-la-Rivière et Sotteville-sous-le-Val (CMP d'Oissel).

● Missions

Lieu d'accueil, de prévention, de consultations et de soins pour les enfants et adolescents rencontrant des difficultés psychologiques repérées aux niveaux familial, social, scolaire et médical.

Le CMP est composé d'une équipe pluridisciplinaire.

● Actions

Consultations individuelles sur rendez-vous, à la demande des parents (sur leur propre initiative) ou à la demande des partenaires : dépistage des troubles, évaluation, élaboration d'un parcours de soins.

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil

19, rue de Stalingrad
76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.32.96.40.25 – Fax 02.32.96.40.26
csapa.elbeuf@chi-elbeuf-louviers.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

● Public

Tout public adulte et son entourage.

● Missions

Accueil, écoute, information.

Consultations médicales, entretiens psychologiques et infirmiers, accompagnement social.

Projet de soins individualisé (gestion de la consommation, préparation au sevrage, orientation vers une cure et/ou postcure, aide au maintien de l'abstinence).

Réduction des risques : informations individuelles et de groupe.

● Actions

Ateliers thérapeutiques : relaxation, mémoire, créatelier, cuisine, vie quotidienne, info addictions, groupes de parole, groupes entourage.

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Association La Passerelle

1, rue Jean Jaurès – BP 311 – 76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.35.78.00.50
Fax 02.35.78.92.93
secretariat@lapasserelle.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

● Permanences / accueils délocalisés

Possible de convenir d'une première rencontre avec la personne sur un autre site.

● Public

Tous publics ayant une problématique d'addiction avec ou sans produit et leur entourage.

● Missions

Accueillir informer, orienter.

Accompagner et soigner les personnes dépendantes aux produits illicites et/ou aux addictions sans produits.

Prévention et réduction des risques (sanitaires et sociaux) liés à la consommation de substances psychoactives.

Évaluation médicale, psychologique et sociale par une prise en charge globale.

Évaluation médicale psychologique et sociale par une prise globale pluridisciplinaire.

● Actions

Sevrages et substitution en ambulatoire.

Prévention, suivi des soins et des maladies infectieuses.

Accompagnement médical, psychologique et socioéducatif.

Consultations Jeunes consommateurs.

Accompagnement famille et entourage.

● Actions spécifiques femmes

Ateliers socio-esthétiques (2 jeudis après-midi par mois).

Ateliers relaxation.

● Référent femmes

Mmes Rahima KACI et Hélène SAUDRAY, éducatrices spécialisées.

Équipe de Liaison Inter-site en Addictologie (ELISA)

Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil

Rue du Dr Villers
76410 SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
Tél. 02.32.82.21.24 – Fax 02.32.82.21.28
elisa@chi-elbeuf-louviers.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 9h à 17h.

● Permanences / accueils délocalisés

Interventions sur tous les sites de l'hôpital.

● Public

Personnes hospitalisées.

● Missions

Évaluation de toute consommation de produits psychoactifs.
Orientation vers les structures spécialisées.

● Actions

Entretiens cliniques et consultations externes (médecin, psychologue, infirmière).

Équipe Mobile Hospitalière d'Aide aux Victimes de Violences (EMHAVi) Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil

Rue du Dr Villers
76410 SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
Tél. 02.32.96.34.73
emhavi@chi-elbeuf-louviers.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Le lundi de 9h à 17h.

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h.

● Permanences / accueils délocalisés

Hôpital de Louviers sur RDV.

● Public

Personnes victimes de violences conjugales.

● Missions

Repérage et prise en charge des violences faites aux femmes au décours d'un passage aux urgences ou d'une hospitalisation.

● Actions

Accueil de la personne victime lors du traumatisme.

Rédaction du Certificat Médical Initial (C.M.I).

Évaluation sociale.

Soutien psychologique.

Hospitalisation possible et orientations vers les partenaires extérieurs.

Sensibilisation et formation du personnel hospitalier à la problématique des violences.

● Référent femmes

Dr A. VALLOIS, médecin.

S. LEFEBVRE, psychologue clinicienne.

A. BOUTAN, assistante sociale coordinatrice.

39, place de la République – 76500 ELBEUF SUR SEINE
Siège social : 13, rue de la Corderie – BP 122 – 76190 YVETOT
Tél. 02.35.95.27.05
Fax 02.35.95.39.66



● Jours et horaires d'ouverture

L'intervenant social en alcoologie est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (16h le vendredi).

● Permanences / accueils délocalisés

Reçoit sur rendez-vous au bureau dans les CMS mais fait majoritairement des visites à domicile et des accompagnements.

● Public

En situation de précarité et en difficulté avec leur consommation d'alcool. La personne doit être orientée par un tiers (services sociaux, services médicaux, partenaires de l'insertion, SPIP).

● Missions

L'Accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool (APDA) est une action d'accompagnement auprès d'un public adulte, en situation de précarité et dont la consommation d'alcool rend difficile toute démarche d'insertion.

Il éprouve des difficultés d'ordre médical, psychologique ou social, dont la résolution ou la prise en charge est entravée par cette conduite d'alcoolisation.

Le but est de lui permettre d'accéder à un mieux-être grâce à l'accompagnement vers les soins et l'étayage de sa situation sociale et de favoriser sa réintégration dans la vie sociale.

● Actions

Visites à domicile, accompagnements physiques, entretiens au bureau ou dans les CMS, actions collectives type « café du vendredi » et sortie culturelle et de loisirs.

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé (SAMSAH) Association La Clé



59, rue Guynemer
76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.35.73.60.90 (siège)
samsah.lacle@orange.fr

● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 16h45.

● Public

Personnes présentant des troubles psychiques.

● Missions

Le SAMSAH La Clé a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des suivis de soins, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

● Actions

Aider les personnes handicapées psychiques à la réalisation de leur projet de vie dans une dynamique d'insertion sociale. Cette insertion s'appuie sur des besoins identifiés, considérés comme "prioritaires" pour le bénéficiaire tels que le logement, la vie sociale et familiale, la citoyenneté, l'accès aux soins, l'insertion professionnelle, etc.

● Actions spécifiques femmes

Soutien à la parentalité en lien avec l'ASE, la PMI...

● Référent femmes

Mme Sy Servanne, monitrice éducatrice : 07.83.91.92.08.

Accompagnement social

Association Le Sillage

Imm. Hortensia – BP 126 – Rue Bernard de Jussieu – 76410 CLÉON
Tél. 02.32.96.01.01

www.lesillage-asso.fr – accueil@lesillage-asso.fr
Facebook : LeSillage-association



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

● Permanences / accueils délocalisés

Possibilité de se déplacer pour faciliter un 1^{er} contact.

● Public

Tout public (pour certains dispositifs, adhésion à l'association obligatoire).

● Missions

Accompagnement social et écrivain public.

Démarches de la vie quotidienne (administratives, logement, justice, santé, emploi...)

Animations, ateliers et sorties parents-enfants.

● Actions

Accueil du public.

Dispositif Bien-être et actions santé.

Dispositifs d'aides au départ en vacances.

Animations (sorties, ateliers cuisine, couture, café discute, maraîchage, décoration, randonnée...).

Groupes de parole.

● Actions spécifiques femmes

Groupes de parole.

Sorties.

Accompagnement social.

● Référent femmes

Filly TISCHPER, Animatrice (suivi des jeunes)

Filly.tischper@lesillage-asso.fr

Sophie BOCQUET MESNIL, accompagnatrice sociale

sophie.bocquetmesnil@lesillage-asso.fr

Maison de la Justice et du Droit

Ville d'Elbeuf sur Seine,

Tribunal de Grande Instance

27, place de la République – 76500 ELBEUF SUR SEINE

Tél. 02.35.77.23.24 – Fax 02.35.77.07.18

www.mairie-elbeuf.fr/Vos-demarches

anne-marie.sauve@mairie-elbeuf.fr (pour les professionnels)

mjd-elbeuf@justice.fr (pour les usagers)



● Jours et horaires d'ouverture

Lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Mercredi et vendredi de 9h à 12h.

● Public

Tout public.

● Missions

Favoriser l'accès aux droits sur le territoire elbeuvien.

● Actions

Permanences d'informations sur l'accès aux droits (sur RDV).

Médiation pour la résolution de problèmes à l'amiable.

Service de proximité pour le suivi judiciaire (PJJ pour les jeunes, SPIP pour les adultes).

● Actions spécifiques femmes

Permanences d'information juridique sur le droit de la famille et les violences intrafamiliales (CIDFF).

La médiation familiale peut être proposée à des couples dans certaines circonstances (TRIALOGUE).

Permanences d'information juridique sur les violences intrafamiliales et sur le droit des femmes et des familles.

La médiation familiale peut être proposée à des couples dans certaines circonstances.

● Référent femmes

Juriste du CIDFF.

Médiatrice familiale de l'association Trialogue.

Mission Locale

25, rue Camille Randoing – 76500 ELBEUF SUR SEINE

Tél. 02.32.96.44.30 – Fax 02.32.96.44.39

<https://www.facebook.com/mission.localeelbeuf.5>

infos@ml-elbeuf.org



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermeture à 16h30 le vendredi).

● Permanences / accueils délocalisés

À la péniche d'Elbeuf sur Seine le mercredi de 17h à 18h.

Au Point Virgule à Saint Aubin lès Elbeuf, le mercredi de 17h à 18h.

À l'APRE, Immeuble Jean Cocteau à Cléon le vendredi de 10h30 à 12h30.

● Public

Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, sorti(e)s du système scolaire.

● Missions

Accompagnement socio-professionnel.

● Actions

- Accompagnement professionnel.
- Accompagnement social lié au logement.
- Actions de prévention santé.

● Divers

Point Relais Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience pour tout public.

Point Accueil Écoute Jeunes (P.A.E.J) Le Lieu-dit Association La Passerelle



35, rue de Roanne
76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.3578.00.50 – Fax 02.35.78.92.93
paej@lapasserelle76.fr

● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

● Permanences / accueils délocalisés

Mission Locale d'Elbeuf, 1 fois par mois, de 14h à 18h.

● Public

Jeunes âgés de 12 à 25 ans.

● Missions

Prévention des conduites à risque à l'adolescence.

● Actions

Accueil mixte, individuel et collectif.

Information et orientation vers les dispositifs de prise en charge spécialisés de soins, d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Actions de promotion de la santé (établissements scolaires, manifestations culturelles...).

Information et orientation vers les dispositifs de prise en charge spécialisés de soins, d'insertion sociale et/ou professionnelle.

● Référent femmes

Julie ROUCOU, coordinatrice.

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.)

Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil

32, rue Jean Jaurès
76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.32.96.27.75 – Fax 02.32.96.27.79
pass.elbeuf@chi-elbeuf-louviers.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Le vendredi de 9h à 12h30.

● Public

Public en situation de précarité, en rupture de soins, ayant une couverture sociale incomplète.

● Missions

Permettre un accès aux soins aux personnes n'ayant pas une couverture sociale complète.

● Actions

Espace accueil (café, lecture, espace documentaire...).

Espace Hygiène (douche, machine à laver...).

Consultation médicale (sur RDV) et paramédicale.

Permanence sociale et psychologique.

Dépistage et prévention.

Planning Familial 76

Assemblée Départementale 76



41, rue d'Elbeuf
76100 ROUEN
Tél. 02.35.73.25.73
www.planning-familial.org

● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le vendredi de 9h à 12h30.

● Permanences / accueils délocalisés

A ASAE : 78, rue des martyrs – 76500 Elbeuf sur Seine – Tél. 02.35.37.35.97

Sur demande uniquement, prendre un rendez-vous.

● Public

Tout public.

● Missions

Mouvement d'éducation populaire destiné à répondre aux questions sur la contraception, l'IVG, les problèmes de couple et de sexualités, les violences conjugales... Gestion d'un centre de planification.

● Actions

Entretiens d'écoute et d'information pour les jeunes et adultes hommes et femmes par des conseillères conjugales, des consultations de planifications par des médecins, sages-femmes, infirmières, IVG médicamenteuses.

Animations de prévention en milieux scolaires et éducatifs.

Interventions en milieu scolaire ou structures associatives.

Service jeunesse

« Espace Point Virgule »

3, rue des Feugrais – 76410 SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
Tél. 02.35.78.63.60 – Fax 02.35.87.96.09
www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
point-virgule@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 10h à 19h.

Vendredi de 16h à 23h.

● Permanences / accueils délocalisés

Permanences Mission locale et A.P.R.E tous les mercredis de 17h30 à 18h30.

Permanence R.A.E.P une fois par mois de 14h à 17h.

● Public

Jeunes de 16 – 25 ans et leurs familles résidant sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Cléon.

● Missions

Animation, éducation, prévention.

● Actions

Accompagnement individualisé dans le cadre de démarches sociales (administratives, santé, justice, emploi...).

Atelier recherche emploi.

Accueil collectif (comptoir d'échange, espace lecture et jeux).

Atelier de musculation.

Action de prévention et santé.

Action d'animation (activités de loisirs et séjours).

● Actions spécifiques femmes

Atelier de remise en forme du lundi au vendredi de 18h à 19h.

Relais Accueil Gens du Voyage

4, Chemin de Halage
76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
Tél. 02.35.58.06.78



● Jours et horaires d'ouverture

Lundi-mercredi-vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Mardi et jeudi de 9h à 12h30.

● Permanences / accueils délocalisés

Permanences tous les matins dans les locaux de l'association.

Permanences santé sur les aires d'accueil le vendredi matin.

● Public

Gens du voyage résidant sur l'agglomération de Rouen.

● Missions

Accueil, information et orientation.

Aide administrative et accompagnement dans l'accès aux droits sociaux.

Domiciliation et service courrier.

Accompagnement à l'insertion professionnelle.

Soutien à la parentalité, la scolarisation et l'accès à la culture et aux loisirs.

Accompagnement dans l'accès aux soins et à la prévention.

Maison de Service au Public (label MSAP).

● Actions

Permanences d'aides administratives et d'accès aux droits (écrivain public).

Accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Permanences CPAM, RSI et ADIE.

Ateliers collectifs – familles (loisirs et culture).

Petite enfance (halte-garderie itinérante, promotion de la lecture, cafés bébés).

Actions de soutien à la scolarisation (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité...).

Médiation sanitaire (permanences santé, accompagnements individualisés, ateliers...).

● Actions spécifiques femmes

Ateliers cuisine.

Ateliers manuels.

Ateliers bien-être.

Relais d'Aide et d'Écoute Psychologique (R.A.E.P) Ensemble vers l'insertion et l'emploi

Accueil : 43, place de République – 76500 ELBEUF SUR SEINE
Courrier : 13, rue Boucher de Perthes – 76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.32.96.09.60 – Fax 02.32.96.09.61
raep@ensemble-insertion.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 (fermeture à 15h45 le vendredi).

● Permanences / accueils délocalisés

Les accueils peuvent être délocalisés.

● Public

Tout public âgé de 16 ans et +.

● Missions

Accompagnement et soutien psychologique.
Accompagnement et bien-être socio-esthétique.
Accompagnement social, logement, emploi.

● Actions

- Accompagnement aux démarches d'accès aux soins.
- Lieu d'écoute.
- Séances de relaxation et socio-esthétique.

● Référent femmes

Emilie WASCHEUL, Responsable Pôle Santé - Psychologue clinicienne.

Secours Catholique

Délégation de Haute Normandie



Rue Saint Amand 76500 ELBEUF SUR SEINE
Boîte postale : 5, rue Cousin Corblin 76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 02.35.76.41.85
secourscatho76@free.fr

● Jours et horaires d'ouverture

Mardi et jeudi de 14h à 16h30.

● Public

Femmes seules, hommes seuls, familles, accueil mixte.

● Missions

Accueil, écoute, soutien aux familles, aux personnes isolées et marginalisées.
Lutte contre la pauvreté et les exclusions.

● Actions

Cafés Partage (ouverts à tous, gratuits).
Animations ponctuelles et collectes.
Vestiaire bébés et adultes.
Accompagnement des accueillis dans leurs démarches.
Activités diverses 1 fois par mois (dernier vendredi du mois).

● Divers

10 bénévoles actives (référente de l'équipe : Martine Réaubourg).

Secours Populaire Français



Maison des associations
5, mail de l'école buissonnière
76500 ELBEUF SUR SEINE
Tél. 06.52.84.59.96

● Permanences / accueils délocalisés

Mardi de 14h à 16h30.

● Public

Tout public.

● Missions

Association généraliste de solidarité.

● Actions

Lutte contre l'exclusion par des aides alimentaires, vestiaire, accès à la culture et aux loisirs.

Service d'obstétrique et de gynécologie

CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil



Rue du Docteur Villers
76410 SAINT AUBIN LÈS ELBEUF
Tél. 02.32.96.35.23 (consultation)
Fax 02.32.96.36.85

● Jours et horaires d'ouverture

24h/24 et 365 jours/365.

● Permanences / accueils délocalisés

Salle de naissance : 02 32 96 35 93 (accessible 24h/24).

● Public

Toutes femmes.

● Missions

Prise en charge de la femme d'un point de vue gynécologique de la puberté à la ménopause.

● Actions

Prise en charge de la femme enceinte, allaitante, contraception, IVG, suivi gynécologique, prise en charge des problèmes mammaires et gynécologiques, réseau avec équipe ELISA, EMAHVI sur le site d'Elbeuf, réseau périnatalité Haut-Normand, réseau avec Centre de protection maternelle et infantile.

● Référent femmes

Mme Froumentin
Cadre sage-femme.

Unité Mobile d'Intervention en Toxicomanies (UMIT) Centre Hospitalier du Rouvray

Adresse Provisoire jusqu'à fin 2016

8 ter, avenue des Canadiens – 76140 PETIT QUEVILLY

Tél. 02.32.95.10.91 – Fax 02.32.95.10.99

umitrg@ch-lerouvray.fr



● Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

● Permanences / accueils délocalisés

Sur rendez-vous en unité d'hospitalisation, prison, CSAPA, CMP, centre d'hébergement...

● Public

Public majeur présentant une addiction aux substances psychoactives et une comorbidité psychiatrique.

● Missions

Équipe mobile pluridisciplinaire qui intervient sur différents sites auprès d'un public orienté par les professionnels de santé, du médico-social et du judiciaire. Prise en charge des addictions à l'alcool, les médicaments, et les drogues illicites.

● Actions

Accompagner vers l'accès aux soins, consultations spécialisées de psychiatrie des addictions. Appui aux équipes impliquées dans le suivi des personnes.

● Divers

Médecin coordinateur : Dr Y Protais

Sabrina Romain (IDE) : 07.77.68.56.27

Noëlla Bretey (IDE) : 06.84.21.53.38

Laurence Leger (ES) : 06.89.17.00.63

Département de Seine Maritime

Protection Maternelle et Infantile et Service social

UTAS de l'agglomération d'Elbeuf

23 bis, cours Carnot, BP 60327, 76503 ELBEUF SUR SEINE Cedex

Tél. 02.32.13.18.77

CMS Pierre Dac

Allée Salvador Allende, 76410 CLÉON

Tél. 02.35.81.26.26

CMS St-Pierre-lès-Elbeuf

11, allée Louise Michel, 76320 ST-PIERRE-LÈS-ELBEUF

Tél. 02.35.77.63.40

CMS Parc St Cyr

3, chemin de Saint Cyr, 76500 ELBEUF SUR SEINE

Tél. 02.35.77.11.16

CMS St-Aubin-lès-Elbeuf

22, espace des Foudriots, 76410 ST-AUBIN-LÈS-ELBEUF

Tél. 02.35.77.49.75.

CMS des Droits de l'Enfant

6, rue des droits de l'enfant, 76500 ELBEUF SUR SEINE

Tél. 02.76.51.62.00 – Fax 02.76.51.62.01

CMS Caudebec-lès-Elbeuf

21, cours du 18 juin 40, 76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

Tél. 02.35.81.19.30 – www.seinemaritime.net



● Jours et horaires d'ouverture

- UTAS et les CMS du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Consultations de planification au CMS des Droits de l'Enfant les lundis, mardis et jeudis après-midi.
- Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par le VIH, hépatites et les IST, au CMS des Droits de l'Enfant, consultation sans rendez-vous les jeudis de 10h à 13h30.
- Séances de vaccinations des enfants de plus de 6 ans et adultes au CMS des Droits de l'Enfant, les 2^e jeudis du mois de 17h à 18h30 et au CMS de St-Aubin-lès-Elbeuf les 2^e mardis de chaque mois de 16h30 à 18h.

Département de Seine Maritime

Protection Maternelle et Infantile et Service social

● Permanences / accueils délocalisés

- La sage-femme présente au CMS des Droits de l'Enfant réalise des visites à domicile pour les femmes enceintes.
- Permanences de la Protection Maternelle Infantile tous les mercredis après-midi sur rendez-vous au CCAS de Tourville-la-rivière.
- Permanences sociales, 1 vendredi sur 2 de 9h à 12h30 sur rendez-vous au CCAS de Tourville-la-rivière.

● Public

Tout public.

● Missions

Protection maternelle et Infantile (P.M.I) :

1- Suivi médical et paramédical des enfants jusqu'à 6 ans (dans tous les CMS)

Prévention et protection de l'enfance.

Agrement et suivi des assistant(e)s maternels (le)s et familiaux.

Bilans de santé des enfants scolarisés en école maternelle et dépistage précoce des handicaps et accompagnement des familles.

2- Vaccinations des enfants de + de 6 ans et des adultes (dans tous les CMS)

3- Consultations de planification

Conseil conjugal sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis après-midi, information sur la vie affective et sexuelle auprès des mineur(e)s et jeunes adultes, consultations pré et post IVG, consultation de suivi gynécologique et contraception (CMS des Droits de l'Enfant) les lundis, mardis et jeudis après-midi sur RDV avec le médecin, SF et conseillère et une permanence SF seule, le mercredi après-midi sans RDV.

4- Consultations prénatales

Permanence sage-femme le mercredi après-midi, suivi de grossesse, conseil en matière de préparation à la naissance, d'allaitement (CMS des Droits de l'Enfant).

5- Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par le VIH, hépatites et IST (CMS des Droits de l'Enfant).

Service social :

- Accueil, conseil et accompagnement de toute personne en difficulté (budget, logement, vie quotidienne, éducation) afin d'aider à retrouver ou développer son autonomie.
- Accompagnement des personnes bénéficiaires des minima sociaux et du RSA dans leur projet d'insertion.
- Accompagnement des personnes bénéficiaires d'une protection sociale adulte.

● Actions

- Réunions d'informations (sexualité, contraception, syndrome d'alcoolisation fœtale, respect de l'autre...)
- Permanences avec ou sans rdv.
- Conseils aux parents (alimentation, hygiène, éveil...).
- Visites à domicile.
- Interventions dans les écoles maternelles.
- Éveil du tout petit.

Département de Seine Maritime

Protection Maternelle et Infantile et Service social

● Actions spécifiques femmes

Entretien psychosocial du 4^e mois de la grossesse par la sage-femme sur rendez-vous.
Intervention sur la santé sexuelle.

● Référent femmes

CMS des Droits de l'Enfant

– Consultations de planification :

Dr DUCROTTE, gynécologue

Dr SAVARY, gynécologue

Mme LANCELLE, conseillère conjugale et familiale

Mme LEMAIRE, sage-femme

Mme TESSON, secrétaire de planification.

– Consultation prénatale :

Mme LEMAIRE, sage-femme.

● Divers

Évaluation des demandes d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie et de la Prestation de Compensation du Handicap.



Ce document a été réalisé par un groupe de travail coordonné par l'association La Passerelle et réunissant différents partenaires du territoire d'Elbeuf et grâce au soutien de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILD&CA).

